



TAXE D'APPRENTISSAGE

Promesse de versement à la Faculté d'Informatique de l'Université Toulouse Capitole

(Numéro UAI : 0311509X)

Versement au titre de la masse salariale de l'année :

Raison Sociale de l'entreprise

N° SIRET :

Adresse :

Commune :

Code Postal :

Responsable de la taxe d'apprentissage

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Montant versé (en €) :

Depuis 2023, le solde annuel de la taxe d'apprentissage est collecté directement par l'URSSAF ou la MSA, et vous devez vous connecter à la [plateforme SOLTéA](#) pour choisir les formations de la faculté d'informatique que vous souhaitez soutenir.

Vous avez jusqu' à la mi-septembre pour le faire. Par conséquent les paiements par virement bancaire ou chèque ne sont plus acceptés.

L'utilisation de ce formulaire de promesse de versement est facultative, mais nous permettra de vérifier que votre versement nous a bien été adressé.

Merci de le retourner :

- Par e-mail : lydie.ballabriga@ut-capitole.fr
- Par courrier postal : Université Toulouse Capitole / Faculté d'informatique
Manufacture des Tabacs, 21 allée de Brienne
31015 Toulouse Cedex 6